

CANADA ET ETATS-UNIS
1 an, \$2; 6 mois, \$1
EN VILLE (Par la Poste)
1 an, \$2; 6 mois, \$1
ÉTRANGER (Union postale)
1 an, 2.25; 6 mois, 1.25

Afin de faciliter la propagande de la Croix nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement :

3 abonnements de 1 an \$4
5 " " " 6
10 " " " 10

Téléphone :

Bell Est 2281

La Croix

33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Boite de Poste 2175

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LÉON XIII.

"Que faites-vous?"

Le compte rendu du débat parlementaire qui a eu lieu à Québec sur la question d'éducation, publié par la "Patrie" du 3 mars, est pour nous un sérieux enseignement, parce qu'il nous fait connaître les sentiments de nos députés et le peu de confiance que nous pouvons avoir dans les promesses de quelques-uns d'entre eux.

Nous avons là la preuve que le mot-d'ordre donné par les loges à tous les... maçons est bien suivi dans tous les pays, même dans notre catholique province de Québec, le pays le plus catholique du monde.

Où! ici sous notre nez les choses marchent vite; et nous regardons faire. C'est être aveugle que de s'obstiner à ne pas voir où ces gens-là veulent nous mener; c'est même l'être deux fois, après l'expérience de ce qui se passe en France depuis 20 ans. Même parmi ceux qui voient un peu clair, combien y en a-t-il qui se décident à agir et à prier en même temps? Léon XIII, voyant l'ennemi s'avancer, le démasqua superbement par l'*Humanum genus* de 1884, puis demanda instamment, à tous, deux choses pour assurer la victoire, contre les attaques et les perfidies des loges: la prière et l'action (deux choses inséparables comme moyen de succès).

Léon XIII voulait créer un grand et irrésistible mouvement contre la franc-maçonnerie. A-t-il réussi? a-t-il été écouté, obéi?

Dieu, qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous! Le cardinal Merry del Val, n'exprimant pas seulement sa pensée mais celle de Pie X, mais celle du plus simple bon sens, disait naguère aux Français: mais que faites-vous? Unissez-vous, organisez-vous!... Attendez-vous que le Pape descende dans la rue, dans vos clubs, dans vos chambres pour y prendre votre place? Le rôle du Pape c'est de dire: voilà le mal, voici le bien. A vous alors de vous conduire en hommes et en chrétiens. Aide-toi dit le proverbe, le ciel t'aidera.

Comme nous sommes ingénieux à trouver des prétextes pour nous rassurer et nous empêcher d'agir!

Ayons l'œil ouvert sur la grande question de l'éducation, la plus importante de nos jours. Suivons-la attentivement, étudions-la sérieusement. Tenons-nous au courant de tout ce qui s'y rapporte; et, quand nous voyons se perpétrer des manœuvres louches, ne nous contentons pas d'en retarder les effets, faisons-les disparaître la cause.

Ah, si nous avions une organisation catholique formée par nos bons laïques pour la défense des droits de la sainte Eglise, comme le désire Pie X, nous aurions bientôt arrêté le courant libéral qui nous déborde et menace de nous conduire aux mêmes désastres que ceux dont la France nous donne le désolant spectacle.

L'abbé G. DUAS, ptre.

Les élections législatives, en France, auront lieu en mai, et on cite les deux dates du 6 mai et du 20 mai pour le premier tour et le scrutin de ballottage.

Le Conseil Législatif

Il se fait, depuis quelques jours, dans la presse, au Conseil de la Cité de Montréal, dans les clubs et ailleurs, une campagne contre le Conseil Législatif. On ne demande rien moins que sa tête!

Nos pères conscrits se sont peut-être trompés en refusant à notre Cité le droit de lever un impôt sur les franchises qu'elle a accordées, de canaliser les fils électriques, téléphoniques ou autres, aux frais des compagnies qui en sont les propriétaires, et de municipaliser les services du gaz et de l'électricité, à des conditions équitables.

Mais leur erreur, dans ce cas, ne doit pas être apportée comme une raison en faveur de l'abolition du Conseil Législatif.

Combien de fois, notre chambre des députés s'est aussi grossièrement trompée au détriment du public, et, cependant, a-t-on entendu une voix s'élever pour demander sa tête?

Le Conseil Législatif a déjà rendu de grands services à la Province.

Gardons-le!

J. B.

ON RETOURNE A LA BARBARIE

Un membre de la législature de l'Etat d'Iowa, le Dr Gregory, présentait récemment un projet de loi à l'effet d'autoriser un médecin à donner la mort à un malade incurable.

La vie n'appartient qu'à Dieu. Un médecin, quelque savant qu'il soit, ne peut absolument savoir si un malade est incurable ou s'il ne l'est pas. Dieu dans sa sagesse infinie peut ramener à la santé un de ces moribonds qu'Esculape serait incapable de guérir. Donc, ce projet de loi est absurde. Il est contre la loi de la Providence. Et le médecin qui en vertu d'une telle autorisation civile donnerait la mort à un homme se rendrait coupable d'un vrai homicide devant Dieu.

Chez nos voisins, on retourne à la barbarie.

Ce projet de loi n'est-il pas le fruit naturel de l'éducation neutre que l'on donne dans les écoles publiques des Etats-Unis?

J. B.

UN EXEMPLE

Un charpentier de Chicago nommé Hedbund, après avoir abusé de liqueurs fortes tomba malade et en mourut. Il laissait cinq jeunes enfants. Leur mère, en leur nom, poursuivit en justice les marchands de liqueurs qui approvisionnaient son mari, en les accusant d'avoir ainsi ruiné la santé du charpentier Hedbund. On rapporte que le tribunal a alloué aux enfants \$10,000 de dommages-intérêts. Si le fait est tel que le racontent les journaux, ce serait un encouragement pour les conseillers et les échevins qui ont à voir à la bonne conduite des hôteliers et cabaretiers qui ne se font pas scrupule de ruiner toute une famille pour quelques sous. Deux ou trois exemples de cette sorte feraient du bien aux buveurs... à leurs enfants, à leur famille et à la nationalité canadienne-française qui passe à l'étranger pour aimer la goutte!

G. R.

Le doyen des prêtres du Canada et des Etats-Unis



LE RÉV. PÈRE DANDURAND FAISANT UNE PETITE MALICE

Le Révérend Père D. Dandurand, O.M.I., dont les journaux ont annoncé la mort l'an dernier, terminera le 23 mars sa 87ème année!

Le vénérable octogénaire est aumônier de l'Hospice Taché, confesseur extraordinaire des Sœurs de la Miséricorde et des Sœurs Benedictines, et confesseur à la Cathédrale à l'occasion des concours. Avec tout cela il se porte comme un charme faisant ainsi heureusement exception à la loi générale énoncée par le Psalmiste: "Après 80 ans tout est laborieux." A lui la vie, le siècle!

PLUS CA CHANGE PLUS C'EST PAREIL

M. J.-M.-F. Sarrien a succédé à M. Rouvier. Sarrien sera l'exécuteur fidèle des ordres qui lui viendront de la loge de la rue Cadet. Parlant du nouveau président du conseil, un prêtre très en vue du Vatican, aurait dit: "Nous sommes tombés de Char-rybde en Scylla." La France n'est pas sous le régime de la république, mais sous celui de la franc-maçonnerie. C'est cette dernière qui a effectivement les rênes du pouvoir, qui peut et qui fait tout.

Nous publierons dans notre prochain numéro le récit des vexations et des persécutions dont les catholiques sont les victimes de la part du bloc. C'est incroyable! Le temps de la Terreur est revenu.

Cependant, nos coreligionnaires font une énergique résistance. L'encyclique de Pie X leur a donné du courage et de la force.

Si ce réveil salutaire pouvait se faire sentir jusqu'aux prochaines élections législatives, la France chrétienne pourra peut-être se ressaisir.

Demandons à Dieu qu'il en soit ainsi.

INDECENCES

Les cartes postales illustrées sont devenues d'un usage si fréquent que les bureaux de poste en sont encombrés. Ecrire de ces cartes à des amis, faire des collections de ces cartes, très bien! Mais prendre plaisir à envoyer des cartes indécentes, c'est le fait de gamins, c'est faire une œuvre diabolique. Savez-vous qui verra cette illustration obscène, immorale? Savez-vous le mal qui peut en résulter! D'ailleurs tout ce qui est immoral part d'un cœur corrompu. Cela ne témoigne pas en faveur des amateurs de cartes obscènes. Nous conseillons aux maîtres de postes d'être sévères pour cette sorte de correspondance.

COEURS DURS

Aux jeunes gens qui s'amusaient, l'autre soir, sur la rue Notre-Dame, à taquiner une pauvre vieille mendicante, nous laissons le soin de se guérir; leurs bouffonneries étaient réellement déplacées. Si à la lecture de ces vers du poète français le cœur endurci s'émeut:

Tandis qu'en vos palais tout flatte votre envie, A genoux sur le seuil, j'y pleure bien souvent! Donnez: peu me suffit! Je ne suis qu'un enfant, Un petit sou me rendra vie.

Si à cette prière de l'enfant on se sent ému, pourquoi ne le serait-on pas davantage à cette autre encore plus belle: "Seriez-vous assez bon de me faire la charité pour l'amour de Dieu?"

Les cœurs durs seuls s'en moquent!

G. R.

MONSIEUR O'BRIEN

S. G. Mgr C. O'Brien, archevêque d'Halifax, est mort subitement, le 9 du courant.

Il était né à Glasgow, en Irlande, le 4 mai 1843. Il fit ses études au collège St-Dunstan, de Charlottetown, et au collège de la Propagande, à Rome. Il était archevêque d'Halifax depuis 1883.

Mgr O'Brien sera vivement regretté en particulier par ses ouailles qui le considéraient comme un père et en général par toute l'Eglise du Canada qui perd en lui un prélat aussi savant que pieux. L'archevêque d'Halifax était un homme de lettres distingué. Il laisse plusieurs ouvrages remarquables.

Nous recommandons sa belle âme aux prières de nos lecteurs.

MONSIEUR CHICOYNE

Nous publions dans une autre colonne un bel article de M. J.-A. Chicoyne sur la mutualité canadienne-française.

M. Chicoyne est un de nos meilleurs journaliers. On lit avec plaisir et intérêt ce qu'il écrit.

Nous regrettons de ne plus voir, à la Législature l'ex-député de Wolfe, à côté de M. Tellier, son fidèle ami. Le temps qu'il y a passé a été trop court: il a fait de si bonne besogne, et ils sont si rares, de nos jours, les politiques qui se dévouent pour leur pays.

J. B.

FEMINISME

C'est une maladie dangereuse et contagieuse que le féminisme! Avant longtemps nous en saurons quelque chose en Canada! Il y a du bon et du mauvais partout: en général le mouvement féministe ne produit rien qui vaille. Cependant en France les femmes ont fondé de bonnes ligues antimaçonniques, antialcooliques, etc. Que la femme dise son mot dans ces questions, tant mieux! Mais de là à prendre la place de l'homme dans la société il y a loin! Le rôle de la femme n'est pas de gouverner. Voici plutôt son idéal: "Qui sait? peut-être un jour verra-t-on, sous chaque toit l'épouse gardienne du foyer, éducatrice des enfants; le mari ou les fils procurant par leur industrie les ressources nécessaires à la famille; la jeune fille affranchie des durs travaux de l'atelier et réservée à quelques professions où sa dextérité et sa finesse restent sans égales. Alors sera rempli le vœu du poète:

..... "Que Dieu Donne à vos fils la force et la grâce là vos filles."

(Réponse de M. de Freycinet à M. Etienne Lamy). G. R.

LES FRANCS-MAÇONS Dans les églises de France

Ce qui se passe actuellement en France, sous le règne du maçonisme triomphant, est de nature à faire réfléchir fortement, profondément les catholiques du Canada, sur le sort qui les attend si, pour leur malheur, ils ne se réveillent pas à l'approche du danger. S'ils laissent le maçonisme s'emparer de l'Ecole pour former des générations entières à son image, l'image satanique, ils peuvent s'attendre à ce qu'un jour le maçonisme chez nous aussi s'empare de l'Eglise.

Les exploits honteux des spoliateurs maçonniques qui actuellement livrent l'assaut aux 40,000 églises de France, sous prétexte d'inventaire légal préalable à la confiscation finale, remplissent les journaux d'Europe. Le récit de ces exploits mêlés de blasphèmes ignobles et de menaces scélérates, constituera une des pages les plus honteuses de la République française.

Ces exploits épouvantables sont inspirés par la haine d'une secte que le Grand-Orient de France (1) a déclarée être l'*alliée secrète* de toutes les maçonneries y compris la maçonnerie anglaise, laquelle, sur tous les points du globe, combat et travaille parallèlement avec la maçonnerie française, au succès final de l'œuvre maçonnique et universelle de déchristianisation des peuples, par la force, s'il le faut, en commençant par la déchristianisation de l'école rendue laïque et obligatoire.

Ces exploits ont fait l'objet d'un débat émouvant le 1er février dernier, à la Chambre des députés de la République maçonnique. En voici un compte rendu analytique emprunté aux journaux qui viennent d'arriver de Paris.

F... M... Allard, socialiste, interpelle le F... Rouvier, chef du Cabinet du F... Fallières, président de la République, sur les "incidents" des inventaires d'églises. Il somme le F... Rouvier de mettre sous sequestre les biens d'églises non inventoriés.

Le F... Allard.—Le gouvernement a le droit de fermer les églises. (Applaudissements à l'extrême-gauche). Si le curé refuse d'ouvrir la porte, l'agent doit constater simplement que l'inventaire n'a pas pu être fait par la faute du prêtre et alors l'Etat doit reprendre l'église qui lui appartient. (Applaudissements ironiques à droite).

Si la formalité prescrite par la loi n'est pas accomplie, la loi ne joue plus et les biens de l'église doivent être mis sous séquestre.

Le F... Rouvier.—La loi veut que l'inventaire soit fait et il se fera. Cette opération n'a d'autre objet que de préparer la transmission de l'intégralité des biens aux "futurs associations culturelles."

Le gouvernement s'attendait bien à quelque émotion, mais les incidents qui se sont produits procèdent beaucoup moins d'une révolte de la conscience catholique que du désir de créer une agitation politique à la veille des élections.

Les catholiques n'ont pas voulu suivre les conseils des membres les plus éminents de l'épiscopat.

M. de l'Estourbeillon (droite).—Ils ont obéi à la voix de la conscience publique.

Le F... Rouvier.—La résistance sera éphémère. Car si le gouvernement a montré contre une foule en majorité composée de femmes une attitude d'abord modérée il n'en est pas moins fermement décidé à briser toutes les résistances. (Vifs applaudissements à gauche).

La loi sera appliquée avec tact. Nous la ferons respecter par tous les moyens dont dispose la puissance publique; sans quoi, il n'y aurait plus en

(1) Voir le Rapport de M. L. Prache sur la pétition contre la franc-maçonnerie, document parlementaire officiel.

France qu'anarchie. (Applaudissements prolongés à gauche).

M. de Rosambo (Droite). *Vous êtes des crocheteurs!*

Le F... Rouvier.—J'espère que la masse des catholiques ne voudra pas se confondre avec ceux qui ne cherchent qu'une agitation politique (protestations à droite), avec ceux qui craignent que leur chef, le Saint-Siège, en un mot, donne des instructions contraires à celles qu'ils attendent...

Le F. Chaumié ministre de la Justice (1).—Nous avons recommandé de REPRIMER ENERGIQUEMENT et promptement les infractions à la loi.

M. Ribot, (droite libérale).—Pourquoi avoir fait cet inventaire avec tant de précipitation? Pourquoi n'a-t-on pas attendu le règlement d'administration publique? Il est naturel que les catholiques attendent la publication de votre règlement pour savoir si vous n'aggravez pas la loi.

M. Grousseau, (un des meilleurs juristes de la Chambre française), a établi que les instructions données aux agents des domaines "de rechercher l'origine des biens" afin de supprimer les fondations religieuses qui y sont attachées, blessent profondément la conscience des familles catholiques dont les membres ont créé ces fondations. Certains biens seront détournés de leur affectation évidente, authentique: l'enseignement religieux, au profit des écoles laïques, c'est-à-dire antichrétiennes. C'est la confiscation! Elle est dans l'air. On a confisqué le budget des cultes qui était la compensation de la confiscation des biens du clergé en 1790. On confisquera les fondations faites pour les écoles religieuses. Voilà ce qui explique le mot lancé aux agents du Fisc: *Volent! volent!*

Ni l'Épiscopat ni le Pape ne sont pour quelque chose dans ce qui se passe. Le "Temps" déclare qu'il est "équitable" de le reconnaître: "Le cardinal Richard ordonne expressément aux curés et aux marguilliers de ne rien tenter pour entraver la tâche des représentants de l'État. On ne cite pas un seul évêque de France qui ait conseillé à son clergé ou à ses ouailles de résister par la force. Du reste, le pape lui-même n'a pas encore fait connaître ses intentions.

M. Grousseau met la Chambre en garde contre l'inexactitude de certains récits. A Saint-Roch, dit-il, l'agent des domaines a provoqué l'émotion en déclarant qu'il avait le droit d'exiger l'ouverture du tabernacle. Le curé de Saint-Roch lui-même l'affirme dans une lettre.

Quant aux autorités religieuses, elles ne pourront se prononcer que quand le règlement d'administration publique sera connu dans toutes ses parties.

Le F... Aristide Briand (socialiste) —le rapporteur de la loi—prétend qu'il s'agit d'un mouvement d'ordre purement politique. Au moment où la fabrique disparaît, une liquidation est nécessaire puisqu'on laisse à l'Église tous les biens. (Exclamations).

On amène dans les églises non pas des fidèles, mais des gens qui, dans les grandes villes, sont toujours au service du scandale. (Salve d'applaudissements à gauche).

La droite tout entière est debout. M. de Mun apostrophe l'orateur. M. de Rosambo crie: A l'ordre! A l'ordre!

Le F... Briand.—On a poussé dans les églises des cris inconvenants, tels que: "Casserolles, vendus!" sans le moindre respect pour le saint lieu. (Tumulte).

On s'efforce de convaincre Rome que c'est le parti hostile à la loi qui est le plus fort. Depuis trente ans, on a mené l'Église de défaite en défaite et on veut la persuader aujourd'hui qu'on pourra faire échec à la loi! Le dernier mot doit rester à la loi. Le gouvernement doit montrer de l'énergie. Il faut des actes...

M. Quesnel.—Pendant qu'on nous provoque ici, le sang coule à Sainte-Clotilde. Des femmes, des enfants sont blessés.

On crie: A Sainte-Clotilde! Et la droite, presque tout entière, MM. Lerolle et Lasies en tête, quitte la salle, en désordre.

MM. de Mun, Grousseau, l'abbé Gayraud restent presque seuls à droite.

M. Ribot signale le danger de la guerre religieuse.

Le F. Briand dit que le mouvement est artificiel et que le gouvernement doit prendre des mesures énergiques.

Le F... Chaumié donne lecture des instructions adressées aux procureurs de la République. Dans cette circulaire, il est dit notamment:

"Il appartient, aux magistrats du ministère public, dans la limite de leurs attributions, de faire respecter

la loi pour que la répression de toutes les infractions qui leur seront signalées, soit énergique et aussi prompt que possible."

—Les députés de droite rentrent et annoncent qu'il y a 50 blessés à Sainte-Clotilde.

La séance est suspendue.

M. Denys-Cochin (Droite), déclare à la reprise: La Chambre en suivant le conseil d'exercer des poursuites contre les membres des conseils de fabrique, aura la peine de voter des poursuites contre moi, car j'assistais mon curé dans la protestation contre l'inventaire. (Salve d'applaudissements à droite).

Comment s'étonner que des milliers de catholiques se trouvent froissés par la précipitation qu'on a mise à rompre avec l'autorité du Pape, autorité qui serait aujourd'hui si nécessaire à tant d'égards? (Vifs applaudissements). On transmet les biens, dites-vous, mais on ne sait pas encore comment seront constituées demain les associations cultuelles. A-t-on jamais vu publier tranche par tranche un règlement d'administration publique, appliquer un article de loi avant d'avoir publié les autres. (Vifs applaudissements.)

"Si le sang a coulé, que ce sang retombe sur la majorité et le gouvernement." (Mouvement.)

M. de Ramel (droite) raconte, au milieu de l'émotion intense de la droite, les événements sanglants dont Sainte-Clotilde vient d'être le théâtre.

On a attendu vainement pendant une heure l'arrivée de l'agent du gouvernement. Le préfet de police, a fait envahir l'église avec une brutalité inouïe.

"Les grilles n'étaient fermées qu'au loquet." Au lieu de requérir l'ouverture des portes, on s'est rué sans sommation sur les fidèles à coups de crosse de fusil. L'église est remplie de blessés.

M. Lerolle. (Droite).—L'un d'eux est en danger de mort!

M. de Ramel.—J'ai le droit de dire qu'on a commis un assassinat." (Salve d'applaudissements et bravos à droite.)

La droite répète, tournée vers le gouvernement: "Assassins, assassins!"

Le F... Rouvier. — Le gouvernement ne peut accepter cet outrage. (Applaudissement à gauche.) Si la parole est maintenue à l'orateur, le gouvernement va délibérer sur la question de savoir s'il doit se retirer.

Les FF... de la majorité acclament le F... Rouvier.

Le F... Doumer (président).—La parole prononcée par M. de Ramel ne s'adressait certainement pas aux membres du gouvernement.

M. de Ramel.—Je laisse à la Chambre le soin de qualifier l'acte commis tout à l'heure, sans sommation et contrairement à la loi. La loi le qualifie d'assassinat. (Salve de bravos à droite.)

Le F... Rouvier.—Il n'est pas permis de nous adresser et de maintenir un pareil outrage.

Le F... Doumer. Je ne peux pas tolérer une pareille expression. Je rappelle l'orateur à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. de Ramel.—Je maintiens mon expression.

Le F... Doumer.—Je vous invite à quitter la tribune. Je vais consulter la Chambre sur l'application de la censure.

M. de Ramel.—L'expression que j'ai employée est parlementaire. C'est celle qu'emploie le Code pénal.

Le F... Doumer invite de nouveau M. de Ramel à quitter la tribune.

M. de Ramel.—Je refuse.

Le F... Jaurès. (Chef de la majorité).—Nous n'avons pas besoin, pour avoir raison, de porter atteinte à la liberté illimitée de la tribune. J'invite les républicains à ne pas insister pour la censure.

M. de Ramel poursuit.—Le bon sens populaire voit dans cette loi ce qu'elle est réellement: une loi de despotisme et d'iniquité.

M. Lerolle.—Il y a dix ans que les catholiques sont traités et persécutés. Aujourd'hui on leur prend ce qui est à eux. Sachez qu'ils en ont assez et qu'il y a des limites que nous ne laisserons pas franchir. (Acclamations prolongées.)

La clôture est prononcée au milieu du tumulte.

Comme conclusion de ce débat édifiant la majorité des 348 FF... MM... vote contre les 106 voix de la droite un ordre du jour de confiance dans le F... Rouvier, présenté par le F... Grosdidier! Ordre du jour accepté par le chef du cabinet de ce gouvernement de franc-maçons.

Mais la vraie conclusion de ce dé-

bat, la vraie conclusion maçonnique, celle de "derrière la tête"—comme disait Machiavel, le prototype des grands politiques de loge—c'est le F... Allard lui-même, l'auteur de l'interpellation du 1er février, qui la formule carrément dans la Lanterne, de Paris, celle de la Vraie Lumière.

Ce F... député socialiste Allard, qui s'est fait remarquer par sa ténacité à faire aboutir et à aggraver le plus possible la Séparation, déclare dans la Lanterne, que "tout est à refaire si l'on veut détruire cette source de réaction... qui s'appelle l'Église romaine." Il faut, à son avis—exprimé dans la maçonnique Lanterne—"arracher à l'Église tous les biens et tous les privilèges que la loi actuelle lui a si malheureusement laissés.

Il ajoute:

"Une loi de séparation des Églises et de l'État n'est point de celles qui peuvent se faire par étapes.

"IL FAUT, DU PREMIER COUP FRAPPER FORTEMENT ET SUREMENT.

"L'Église ne sera vaincue que par une loi QUI LA BOUCLERA BRUSQUÉMENT DANS UN RÉGIME DE FER.

"Les événements actuels prouvent que nous avons manqué notre affaire est que tout est à recommencer."

Et ailleurs, le même F... Allard profère ces menaces:

"Je connais des endroits où, si le gouvernement ne se décide pas à mettre fin à ces sanglants saturnales, nos amis n'hésiteront point à agir par eux-mêmes. Et LE JOUR OÙ CES CITOYENS AGIRONT, je puis certifier QU'ILS NE MONTRERONT, NI POUR LES DIVINS TABERNACLES, NI POUR LES SAINTES ESPÈCES, LE MEME RESPECT QUE M. MERLOU. Le moment approche où LES POPULATIONS (maçonniques N. B.) POURRONT, dans un élan de joie philosophique, BRULER, sur les places publiques, COMME AU TEMPS DE LA REVOLUTION, LE BRIC-A-BRAC DES TEMPLES THEOPHAGIQUES." (sic)

A rapprocher cette déclaration de ces deux textes maçonniques authentiques récemment divulgués:

I.—"Le F... Lanessan (33e degré) ancien ministre de la République française:

"Qui nous devons écraser l'Infâme, mais l'Infâme ce n'est pas seulement le cléricisme, l'Infâme c'est DIEU (2)."

II.—Le F... Lafferre, "vénérable grand-maître national," chef du Grand-Orient de France:

"Nous ne sommes pas seulement des anti-cléricaux, nous sommes véritablement les adversaires de tous les dogmes. Le véritable but poursuivi c'est la chute de tous les dogmes et la ruine de toutes les Églises (chrétiennes.—N.B.) (3).

Et pour couronner, citons le texte suivant du F... Arouet dit de Voltaire, membre de la loge Les neuf socurs, de Paris—affiliée le 7 août 1778—initié au MAÇONNISME ANGLAIS, à Londres, en 1726, à l'âge de 32 ans, selon le F... Condorcet, son ami intime:

"La Religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent. ECRASONS, ECRASEZ L'INFÂME."

Nos lecteurs ont appris la chute du ministère Rouvier. Bien qu'il mit beaucoup de rigueur dans l'exécution de la loi de séparation, il ne satisfaisait pas encore l'extrême-gauche. C'est pourquoi les socialistes et les antimilitaristes réunis l'ont renversé. Nous pouvons donc être sûrs que le ministère Sarrien, qui lui succède, sera encore plus fidèle et surtout plus prompt à exécuter les ordres du Grand-Orient, et que la persécution se continuera avec plus de brutalité que jamais, à moins que les prochaines élections législatives ne changent notablement la majorité de la Chambre, ce qui n'est pas très probable.

Je dis que les catholiques du Canada ne doivent se faire aucune illusion en ce qui concerne le maçonnisme anglais, l'allié secret du maçonnisme français. Une des preuves de cette entente secrète, en dehors des documents secrets révélés récemment, c'est l'attitude de cette maçonnerie aux

(2) Le Monde maçonnique, de Paris, revue secrète, avril 1881, p. 503. Voir le Rapport officiel de M. L. Prache, p. 79.

(3) Convent maçonnique de Paris, 1904. Compte rendu secret, authentique. Voir le Correspondant, de Paris, 10 juin 1905.

(4) Lettre au F... Damilavie, son ami confidentiel, 11 décembre 1764.

Etats-Unis, en Angleterre et en Canada, à l'égard des exploits des FF... et amis de France.

Nulle part, ne s'élève au sein de la maçonnerie anglaise, mère et fondatrice de la maçonnerie française, ni un désaveu, ni une protestation, ni secrète, ni publique, contre les actes de cette fille aînée de l'Anti-Église.

Les organes de la publicité anglaise et même française—comme le Canada, de Montréal—plus ou moins inspirés par les loges—gardent sur les exploits des FF... "cambrioleurs" des églises de France, un silence qui est celui de l'approbation tacite et de la jubilation contemplative.

Aucun de ces journaux n'élève une protestation contre les faits et gestes des alliés français du maçonnisme canadien.

La loge l'Émancipation, de Montréal, est dans l'extase devant son fondateur le Grand-Orient, de Paris, et les Coeurs-Unis, de Montréal, battent à l'unisson du cœur du Grand-Orient de la France et de la grande loge d'Angleterre, leur mère nationale. Les braves cœurs français!...

S'il en était autrement, pourquoi les FF... et amis des loges de Montréal ou du pays de Québec ou des autres 625 loges du Canada, ne profèrent-ils pas un mot de blâme public?

C'est qu'ils applaudissent les loges de France, en secret.

Pourquoi n'entreprennent-ils même pas de jouer la comédie du désaveu?

C'est qu'ils applaudissent au fond de leurs loges de toutes couleurs, de tous rites et de toutes langues, aux actes de leurs FF... qui, en France, vont "boucler l'Église catholique dans un régime de fer."

Et ils espèrent bien y arriver un jour, en Canada, à ce régime de fer—au moyen de l'École publique laïque, maçonnique, OBLIGATOIRE!...

UN VIEUX JOURNALISTE.

—:—

TOUT SE PAIE

Eadem mensurâ...

La même mesure...

Ier ACTE

...Et, sous le buste en plâtre de la République, le président du Conseil se mit à parler...

C'était un tout petit vieux, rageur et rabougri, dans son regard, luisait la haine et, en jouant avec le coupe-papier, ses mains veineuses tremblaient...

—Messieurs, dit-il d'une voix chevrotante... je me prononce nettement pour envoyer à tous les diables les anciens traités avec Rome!...

...Je ne vois pas pourquoi une grande nation comme la France prendrait des gants, pour parler à je ne sais quel pape perdu au fond du Vatican!...

Autrefois, au temps de Jules II, je ne dis pas!... car alors il était une puissance... Mais aujourd'hui!...

A-t-il des armées?...

A-t-il des canons?...

A-t-il une flotte?...

A-t-il seulement des banques?...

—Non!... c'est Job sur son fumier!... Les circonstances nous le livrent, et l'occasion n'a qu'un cheveu!...

Sautons sur l'occasion!...

"Mais le Pape a des droits!..." s'est écrié l'autre jour, je ne sais quel tuberculeux sénateur...

...Et après?... Que signifie le droit quand il n'a pas, derrière lui, la force matérielle qui, seule, peut le faire respecter!

En politique, il n'y a pas de justice... il n'y a que des intérêts.

L'intérêt de la France laïque est de mettre le Pape en dehors de sa vie sociale... de couper tout lien avec Rome!

Coupons!

Que la séparation se fasse sans même prévenir Pie X.

Pour nous, le Pape n'existe plus!...

IIe ACTE

Quelques semaines après... toujours au Conseil des ministres.

Seulement, cette fois, au lieu de se tenir à Paris, il se tient à Berlin, dans le palais impérial.

Il y a là, réunis autour du kaiser, le chancelier de l'Empire, les mem-

bres du Cabinet et le major général de l'armée.

Ils écoutent, la figure grave, attentive...

L'empereur parle, la moustache haute, la voix tranchante comme une épée.

—Messieurs... Vous qui connaissez le fond de ma pensée intime, vous savez que je veux envoyer à tous les diables les anciennes conventions dont se prévalent nos voisins.

...Je ne vois pas pourquoi, un immense, un robuste, un sérieux pays comme l'Allemagne, prendrait des gants pour parler à cette espèce de mininette qu'on appelle la France, et au vieux président ficelle qui lui sert de corne!

...Autrefois... du temps de Louis XIV... je ne dis pas!... car alors, elle était une grande puissance.

Mais aujourd'hui... regardez-la donc!...

Est-elle assez abaissée au milieu des nations!

Pour un Français qui vient au monde, il naît quatorze petits Allemands...

La France peut lever deux millions de soldats... Mais cette armée est divisée jusqu'aux moelles, sans compter les régiments où l'on recommande tout simplement de tirer les premières balles dans le dos des chefs!...

L'Allemagne, elle, n'a qu'à frapper du pied, et cinq millions d'hommes surgiront du sol teuton, casqués, bottés, unis comme les cinq doigts de la main, les yeux en avant, l'épée frémissante pour le dieu Wacht am Rhein!...

Nous sommes donc les plus forts... L'occasion n'a qu'un cheveu... Sautons sur l'occasion!...

"La France a des droits incontestables là-bas au Maroc!..." a bégayé je ne sais quel sénateur arthritique au Reichstag.

Cela nous est bien égal!

Que signifient "des droits" s'ils n'ont pas derrière eux la force pour les faire triompher?...

En politique, il n'y a pas de justice, il n'y a que des intérêts!

L'intérêt de la plus grande Allemagne est de piétiner la France... de montrer au monde qu'elle est devenue la puissance tertiaire, la quantité négligeable... le pays qu'on bouscule tous les jours, et qui frotte ses horions, avec le sourire jaune, délices du public des galeries!...

Pour nous, la France n'existe plus!...

IIIe ACTE

Pie X, au fond du Vatican, a reçu la provocation des Loges françaises.

Il l'a lue, méditée devant son crucifix!...

Puis se relevant... sentant dans son âme quelque chose de la force de Dieu, il a lancé sa tranquille réponse, son non possumus, au peuple français...

Et maintenant, debout, s'appuyant toujours sur les principes éternels de sa politique mondiale, il attend, sans provocation et sans peur, la victoire de demain, comme ses prédécesseurs attendirent et obtinrent celles d'hier!... Stat crux, dum volutur orbis!...

La France laïque reçoit, elle aussi, la provocation de l'Allemagne.

Mais elle ne répond pas!

Elle tourne, sourit aux lèvres et échine ployée, autour de l'impérieux et protestant kaiser, faisant semblant de ne pas comprendre...

Et comme elle sait que le monde entier la regarde avec pitié: "Est-ce donc là, cette France?... ce beau et noble pays de Jeanne d'Arc, de Louis XIV et de Napoléon le Grand?..." elle change, à chaque instant, son tablier maçonnique de côté, pour ne pas laisser trop voir sur elle la trace des clous aigus des bottes impériales...

C'est la monnaie de la pièce jetée au Pape...

C'est la dure réponse de Dieu! Qu'il protège la France!

PIERRE L'ERMITE.

La Croix, Paris.

Après la session

SOYONS SUR LE QUI-VIVE!

La campagne menée par M. G. Langlois, contre nos institutions scolaires, n'a jusqu'aujourd'hui guère eu d'effets pratiques, grâce à Dieu.

A la Législature, malgré des efforts inouïs et une ténacité digne d'une meilleure cause, le député de Saint-Louis n'a eu encore que quelques succès plus ou moins oratoires. C'est heureux pour la province!

Mais n'allons pas croire qu'il va désarmer.

Le Canada revient sans cesse à l'attaque de l'opinion publique qui, si elle n'était défendue par une presse amie, se rendrait plus tôt qu'on ne le pense.

La clique de l'Emancipation est toujours vivante et agissante...

Soyons sur le qui-vive!

M. LANGLOIS EST CONFONDU PAR M. TELLIER

Nous avons dit que M. Tellier, dans une vibrante allocution, avait triomphalement démasqué le député de Saint-Louis.

Quelques citations du patriotique plaidoyer du député de Joliette en faveur de nos écoles, intéresseront sans doute nos lecteurs:

"Le député de Québec-Est (Dr Jobin) a voulu faire produire devant cette chambre les documents officiels se rapportant à certaines mesures administratives adoptées par le département de l'instruction publique, avec la sanction du gouvernement; et il a pris occasion de sa motion pour dire sa pensée sur nos institutions scolaires, et pour repousser certaines attaques à la fois injustes et malveillantes dont la province de Québec a été l'objet surtout dans ces derniers temps.

"Ce discours a eu pour effet de faire éclater contre notre système scolaire toute une tempête que nous pressentions déjà, depuis quelque temps; et il a valu à son auteur d'être pris à partie par quelques-uns de ses collègues de la même foi politique que lui.

"Il faut bien avouer que le cas du député de Québec-Est était des plus graves!

"Oser prétendre, en pleine législature, que la province de Québec n'est pas à la queue de toutes les autres en matière d'éducation,—que notre population n'est pas si ignorante, ni si rétrograde que nos ennemis du dedans, comme ceux du dehors, se plaisent à le répéter—que notre système scolaire n'est pas essentiellement défectueux et nul—que l'instruction publique avait déjà fait quelques progrès avant que le rédacteur du Canada ne l'eût découverte, quel crime abominable!

"Le patriotisme du député de Saint-Louis s'est soulevé, la vertu du député de Châteauguay s'est émue; et nous avons assisté à l'exécution du coupable!

"Après le député de Québec-Est ce fut le tour de la province.

"Pauvre province! Est-elle assez misérable avec son département de l'instruction publique qui n'y entend goutte en matière scolaire? ses écoles qui pèchent contre tous les préceptes de l'hygiène? ses institutrices qui sont incompétentes et qui ne sont pas assez payées? sa population qui croupit dans l'ignorance sans même se douter que le député de Saint-Louis pense à elle et aurait un petit secret à lui apprendre, s'il pouvait seulement l'atteindre par l'école? Comme tous les patriotes doivent en rougir! Comme le député de Saint-Louis "a eu raison de publier naguères, de façon à être entendu par tous ceux qui nous mépri-

sent: "Honte à la province de Québec!"

"N'est-ce pas là, M. l'orateur, ce qui se dégage, ce qui reste de tout ce que nous avons entendu durant ce débat, de la bouche du député de Saint-Louis?

"Ah! je suis heureux d'avoir entendu un autre langage, un langage plus convenable, plus digne et plus noble en même temps que plus vrai, de la part de l'hon. Secrétaire de la Province, et du député de Québec, entre autre.

"Que veut donc le député de Saint-Louis, quand il s'acharne ainsi à dénigrer, à dénigrer toutes nos institutions scolaires?

"Ce qu'il veut, c'est un ministère de l'instruction publique qui prendrait la place de notre département actuel. Seulement, il n'en veut pas maintenant. Ce ministère, c'est le salut, mais il ne veut pas que la province soit sauvée maintenant. Plus tard! Quand ce sera opportun, quand le temps sera jugé convenable.

"Il semble pourtant que le salut ne vient jamais trop tôt. Pourquoi retarder?..."

"Au fait quels sont les griefs? qu'on invoque contre le régime actuel?

"Les instituteurs ne sont pas assez payés. Mais est-ce la faute du département? Ne se rappelle-t-on pas que c'est le Conseil de l'instruction publique qui a demandé un minimum de salaire de \$100 en 1897, et que c'est le gouvernement, qui, après avoir approuvé cette suggestion, l'a appelée en 1878.

"Trois fois depuis, le Conseil de l'Instruction publique est revenu à la charge, et on attend encore l'action de l'exécutif. Est-ce que cela ne démontre pas assez le zèle énergique, la persévérance du Conseil. Le gouvernement a peut-être raison de ne pas sanctionner la demande du Conseil, mais si le gouvernement, sollicité et stimulé par le Conseil, ne juge pas encore l'opinion suffisamment préparée pour accepter un minimum très raisonnable, que serait-ce si le ministre était seul à porter devant le public la responsabilité d'une semblable initiative?

"D'ailleurs, il ne faut pas prendre pour argent comptant toutes les statistiques qu'on nous présente.

"Un seul exemple vous convaincra que le député de Saint-Louis manque de prudence ou... de sincérité.

"Ne pouvant se servir de la moyenne générale des salaires qui le condamne, il nous a cité celle de quelques comtés qu'il a, dit-il, choisis au hasard. Il a mentionné entre autres comtés où les salaires auraient diminué, le comté de Terrebonne. Eh bien, je regrette de dire que je ne puis accepter ses chiffres.

"M. LANGLOIS.—J'ai basé mes comparaisons sur une statistique de 1884.

"M. TELLIER.—De 1884?

"M. LANGLOIS.—Pardon, de 1891.

"M. TELLIER.—De 1891-92 plutôt, parce qu'il n'y a pas eu de rapport en 1891. Je me suis renseigné dans le même document. Et je trouve, monsieur, qu'en 1891-92 la moyenne des salaires dans Terrebonne était de \$143 et qu'elle est de \$183 en 1904.

"Il y a donc eu dans Terrebonne une augmentation de \$40 au lieu d'une diminution de \$6 comme le prétend M. Langlois.

"M. LANGLOIS. Le député de Joliette se fait pour 1904 une moyenne à même tous les salaires dans la province pour la comparer avec une moyenne particulière à un seul comté en 1891-92. Cela n'est pas juste.

"M. TELLIER.—Pardon. Je compare Terrebonne de 1891-92 avec Terrebonne de 1904, et voici ce que je trouve:

EN 1904

Traitement des institutrices laïques, élémentaires ... \$136

Traitement aux Académies et écoles modèles ... \$230

—

\$366

—

Moyenne ... \$183

EN 1891-92

Traitements moyens des institutrices élémentaires, modèles et académiques ... \$143

Augmentation depuis 1891-92 \$40

"L'erreur,—si c'est une erreur—commise par M. Langlois, provient de ce que pour 1904, il ne tient compte que du salaire pour les écoles élémentaires, tandis que sa moyenne de 1891-92 comprend le salaire pour les trois degrés élémentaire, modèle, et académique.

LES MAISONS D'ÉCOLES.

"Les maisons d'écoles sont mauvaises, dit-on.

"Comme proposition générale, cela est faux. Les documents officiels démontrent le contraire: 6,677 écoles sur 8,828 écoles sont bien ventilées. Nous savons, par une autre réponse du secrétaire provincial, que depuis 10 ans, plus de 187 maisons d'écoles nouvelles ont été construites au coût moyen de \$800 indiquant un réveil considérable dans l'opinion du public. Mais, monsieur, pense-t-on que le département de l'instruction publique serait justifiable de décréter la démolition de toutes les maisons d'écoles qui ne sont pas absolument conformes à tous les règlements officiels. Y a-t-il un ministre qui voudrait adopter cette politique. Y a-t-il un homme politique qui voudrait faire plus que ce que fait actuellement le Conseil, sur ce sujet?

"M. Robitaille nous a lu cet après-midi des extraits des rapports d'inspecteurs que nous pouvons croire; parce que les critiques de détail qu'ils contiennent témoignent de leur sincérité. Or, le ton général de tous ces rapports, moins un, celui de M. Currot, est encourageant. Pour tout homme un peu fier de la réputation de sa province, ce témoignage quasi unanime est suffi.

"Pourtant, cela n'a pas contenté M. Langlois. A côté de tous ces rapports il y en a un autre, un seul, nous dit M. Robitaille, dont l'énoncé à d'ailleurs été corrigé sur la demande même de son auteur, et c'est dans celui-là que M. Langlois est allé gratter pour y trouver quelque chose à jeter sur la réputation de sa province.....

MAUVAISE FOI EVIDENTE

Le député de Joliette relève ensuite les plaintes faites contre le bureau central des examinateurs qui, dit-on, donne des diplômes à des incapables. "Ici, dit M. Tellier, je veux vous montrer par un exemple typique avec quelle mauvaise foi l'on mène la campagne contre notre système scolaire. Il y a quelques mois, le journal que dirige M. Langlois écrivait comme preuve de l'incompétence de ce bureau que six élèves diplômés avec grande distinction, par le bureau central, avaient récemment commis dix fautes de syntaxe dans une dictée de dix lignes qui leur avait été donnée à faire et que l'on pourrait citer des CENTAINES et des MILLIERS de cas semblables dans toute la province. Or, monsieur, il n'y a dans toute la province que vingt diplômés avec grande distinction du bureau central, dont cinq religieuses et un homme,—qui à moins d'un subterfuge étrange, ne peut être l'une de ces jeunes institutrices—ne laissant donc que 14 institutrices diplômées avec grande distinction par le bureau central, et c'est parmi ces quatorze cas que l'on prétend pouvoir citer des centaines et des milliers d'exemples! Ces jours derniers, M. Langlois disait en cette chambre:

"J'ai passé pour un révolutionnaire dangereux, un réformateur, un novateur, pour avoir eu le courage de dire ce que je pensais sur certains faits connus de tout le monde. Novateur! Comment? Réformateur! Pourquoi?

Parce que j'ai eu le courage de dire la vérité, de la montrer toute nue."

"La vérité toute nue, M. l'orateur. Ne croyez-vous pas que celle concernant le bureau central aurait besoin d'être un peu habillée!"

DEUX ELEMENTS EN PRESENCE.

"On a dit que l'instruction d'un ministère de l'instruction publique est un des articles du programme libéral et on a reproché au député de Québec-Est de l'avoir oublié.

"Est-on bien sûr de cette affirmation?"

"—Il y a bien eu 1898, mais il y a en aussi 1899 avec les déclarations du secrétaire provincial du temps. (M. Turgeon). Il y a aussi les déclarations récentes du premier ministre à l'effet que l'état de chose actuel ne sera pas changé.

"Mais ce qui m'intrigue c'est cette déclaration commune des députés de Saint-Louis et de Châteauguay, à l'effet que ce n'est "par opportun." Vont-ils consentir à nous dire pourquoi ce n'est pas le temps.

"Quand est-ce que ce sera le temps?"

"Quand est-ce que le député de Saint-Louis nous dira l'autre moitié de sa pensée sur l'instruction publique?"

"Le député de Saint-Louis demande une enquête. Pourquoi?"

"Pour prouver des abus? Mais, s'il en connaît, que ne les dénonce-t-il? S'il n'en connaît pas, pourquoi est-il déjà en campagne? Il en a dénoncé dans le Canada, le 28 octobre 1905, que ne les répète-t-il pas en cette chambre?"

"D'ailleurs, n'avons-nous pas tout le personnel voulu qui nous renseigne, et ne vaut-il pas mieux que des commissaires! Qu'est-ce qu'établira l'enquête?"

"L'insignifiance des salaires?"

"Mais le gouvernement est déjà informé, que n'agit-il?"

"Qu'il faut plus d'argent?"

"Mais tout le monde le sait déjà. Et quand une enquête nous l'aura appris de nouveau, que ferons-nous de mieux que nous ne faisons?"

"Il est évident qu'il y a dans le parti libéral "deux éléments"; un qui ne veut pas de changement de système scolaire, et l'autre qui en veut, mais plus tard.

"Quel parti va choisir le gouvernement?"

Nous avons aujourd'hui la parole du Secrétaire de la Province. J'invite le gouvernement à ne pas céder devant l'élément nouveau, qui s'affirme; et s'il lui résiste, il pourra toujours compter sur l'appui du parti conservateur sur ce point.

Nous ne sommes pas nombreux en cette chambre; mais l'élément conservateur compte encore dans cette province, et il sera toujours pour le maintien et le respect des traditions qui ont fait leur preuve en assurant un état de chose dont l'ensemble est excellent. Que le gouvernement marche dans la bonne voie, et nous le suivrons. Mais s'il allait céder aux clameurs de cet élément représenté par l'école, qui persiste à nous cacher l'autre moitié de sa pensée, je l'avertis qu'il trouverait sur son chemin non seulement les six conservateurs qui siègent en cette chambre, non seulement les conservateurs encore nombreux dans la province, mais la grande majorité de notre population."

IL FAUT QUE LES HOMMES DE BIEN S'UNISSENT

A la dernière séance de la Législature, l'hon. Gouin a remercié la députation en général pour les services qu'elle s'est efforcée de rendre à la Province.

A l'égard du député de Joliette, en particulier, qui venait d'éconduire, comme il le méritait, le député de Saint-Louis, il a été très heureux. Ses paroles doivent être citées:

"J'offre, dit-il, mes sincères remerciements à M. Tellier pour l'aide qu'il nous a donnée dans nos déli-

"bérations. Je le félicite de la façon "habile et intelligente avec laquelle il "a conduit les affaires de l'opposition."

M. Tellier méritait bien ces félicitations.

Que nous sommes déjà loin du temps de M. Parent! Et nous espérons que nous nous en éloignerons encore davantage, que la bonne entente, l'union, l'amour de la patrie présideront aux débats de notre Législature, pour le plus grand bien de la Province.

Il faut que les hommes de bien s'unissent contre les esprits turbulents et malveillants, qui menacent sans cesse nos bonnes institutions et nos justes lois.

A notre tour, nous osons féliciter l'hon. Premier Ministre d'avoir su résister aux assauts qu'a livrés à nos écoles un certain groupe de ses partisans.

Puisse-t-il être toujours ferme et toujours trouver dans son cœur de patriote et dans son âme de chrétien, l'énergie et la force qu'il faut pour faire marcher la Province dans la voie du vrai progrès politique et social!

J. B.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Diocèse de Québec: M. l'abbé Jos. Paradis, curé de Sainte-Pétronille, I. O.; M. l'abbé P. Leclerc, assistant à Thetford; M. l'abbé J.-Cl. Giroux, desservant de N.-D. de Lorette (Village huron); M. l'abbé F.-X. Côté, vicaire à N.-D. de Lévis; M. l'abbé Geo. Mercier, vicaire à Saint-Patrice (Fraserville); M. l'abbé Edm. Paré, vicaire à Saint-Joseph de Beauce.

Diocèse de Sherbrooke: M. l'abbé E.-O. Plante, curé de Saint-Fortunat, a été nommé à la cure de Saint-Georges de Windsor, en remplacement de feu M. l'abbé Geo. Vaillancourt; M. l'abbé Thivierge, desservant à Compton, remplace M. le curé de Saint-Fortunat.

"FIAT LUX!"

Un auteur contemporain, gémissant sur les malheurs de la France, écrivait: "Un jour dont nous ne voyons pas encore l'aurore, le Dieu qui aime les Francs jettera dans ce chaos social son cri: *Fiat lux!* Et la lumière se fera, et quelque main providentielle remettra les hommes et les choses à leur place et rétablira la paix et la stabilité."

L'aurore de ce jour ne se ferait-il pas voir bientôt? Les élections approchent, pourquoi les catholiques de France se donnent la main ne placeraient-ils pas au pouvoir des hommes qui remettraient les hommes et les choses à leur place et rétabliraient la paix et la stabilité? *Fiat lux!* alors la lumière se fera en France! Les catholiques n'ont qu'à le vouloir; qu'ils s'unissent ils vaincront!

G. R.

La religion officielle en France

Nous lisons dans la "Croix" de Paris:

"Le mouvement populaire et spontané qui éclate en France pour la défense des églises a semé la peur parmi les franc-maçons: maintenant la loge de la rue Cadet est gardée chaque jour par une nuée d'agents. On craint sans doute que les catholiques ne pénètrent à leur tour dans le temple des FF. pour en faire l'inventaire.

"Le contraste est piquant. Les agents protègent les loges, mais envahissent les églises. Qui donc niera que la Frano Maçonnerie ne soit devenue la religion officielle?"

Causerie mutualiste

Par M. J.-A. Chicoyne

On dirait que notre beau pays de la Nouvelle France offre un champ d'exploitation très profitable pour les "Fraternités" étrangères. Bientôt on ne comptera plus celles qui font sans cesse irruption parmi nous. C'est une véritable invasion qui ne tardera pas à créer de l'inquiétude. Si toutes ces sociétés étaient absolument irréprochables, ce qui n'est pas le cas malheureusement, il serait encore permis de s'alarmer. L'excès n'est jamais désirable, pas même dans les bonnes choses.

Ces jours derniers, je rencontrais un homme de bien qui suit avec une vive attention ce mouvement de mutualisme exotique. Il m'a prié de donner mon opinion publiquement sur un Ordre nouvellement implanté dans nos rangs et dont les agents salariés déploient une activité peu ordinaire. Il s'agit de l'une de ces associations multiples à nom plus ou moins ronflant, comme il en foisonne partout à notre époque. En fait de religion, son programme est à peu près neutre. Comme la généralité des institutions similaires, elle entend faire le commerce d'assurance sur la vie, tout en secourant ses membres malades. Enfin ses statuts et règlements ont été traduits dans la langue de nos ayeux. Est-ce par pur amour et respect envers le français, dont on veut sincèrement consolider le règne? Est-ce dans un simple but de réclame opportune et temporaire? La conduite encore toute récente des Forestiers d'Amérique ne devrait-elle pas nous mettre sur nos gardes?

Voilà autant de sujets qui s'imposent aux réflexions d'un chacun.

Quant au mérite ou au démerite de l'Ordre en question, je ne saurais vraiment pas en parler avec compétence, sans une étude plus sérieuse et sans obtenir de plus amples renseignements; je suis donc forcé, quoiqu'à regret, de décliner l'invitation qui m'est faite.

D'ailleurs, ce serait entreprendre une tâche qui serait toujours à recommencer; car il surgit et il surgira chaque jour de ces organisations dont la nature réelle est plus ou moins difficile à saisir. Elles sont le fruit d'une véritable industrie dont nous sommes loin d'avoir vu les derniers développements. Quand notre continent aura fini de nous en fournir, il en viendra des antipodes. On annonce déjà que le Japon est à la veille de nous envoyer des recruteurs en faveur de ses sociétés qui, dit-on, sont légions.

Je crois que la meilleure tactique à suivre serait de faire tout bonnement appel à l'intelligence et au jugement de nos nationaux pour les rallier autour des associations dont les tendances et le caractère nous sont bien connus.

Il serait à propos de rappeler, plus souvent, dans quelles circonstances l'œuvre de la mutualité s'est d'abord implantée chez les Canadiens.

Le système des sociétés d'assurance coopérative est en vigueur depuis longtemps au sein des populations d'origine britannique et ce n'est qu'à une époque assez récente qu'il s'est introduit chez nos compatriotes. Il faut dire que les Canadiens de langue française, et appartenant à la foi catholique, avaient d'excellents motifs pour se tenir éloignés de la plupart des associations dont les portes auraient pu leur être ouvertes. C'était pour eux autant de milieux indifférents, sinon hostiles à leurs traditions les plus chères et où les enseignements de l'Eglise, de même qu'un légitime sentiment d'amour propre national, ne leur permettaient guère de pénétrer.

Il n'en est pas moins vrai que l'idée des sociétés de secours mutuel était excellente en elle-même et que les membres des autres races y trouvaient une source de progrès indéniable. C'est ce que comprennent des hommes à vue droit et animés de généreuses intentions. Grâce à leur initiative toute de dévouement, et au prix de sacrifices que les lois de la gratitude nous défendent d'oublier, ils réussirent à fonder la mutualité française et catholique.

Reste à savoir, maintenant, quelle doit être notre attitude envers les sociétés qui portent ce double caractère national et religieux. Est-ce que les suggestions de l'honneur et les dictées de nos convictions les plus sacrées, ne nous commandent pas de nous enrôler sous leurs drapeaux, de leur réserver notre appui et notre patronage? Pourquoi prêter main forte et confier une partie de nos épargnes, à des sociétés sur lesquelles

nous ne pouvons exercer de contrôle sérieux et qui, tout en leur supportant toute la solidité et la respectabilité possible, ne sauraient par leur essence même sympathiser avec nos aspirations patriotiques. C'est le cas de dire: qui n'est pas avec nous est contre nous.

Quelqu'un va probablement trouver que j'énonce des vues étroites, que j'obéis à des préjugés en pronant ainsi une mutualité franchement et ouvertement canadienne.

Aux yeux des neutres les considérations de races et de croyances devraient rester strictement étrangères à la constitution d'une œuvre de bienfaisance et d'amélioration sociale comme celle qu'ils prétendent accomplir. Pour rendre un peuple meilleur et plus heureux, même dans l'ordre matériel, nous avons toujours cru qu'il fallait lui inculquer par tous les moyens honnêtes l'amour de la patrie, le respect des ancêtres et des nobles leçons qu'ils nous ont léguées. Mais il paraît que tout cela tient trop de l'idéal et ne saurait trouver grâce devant l'élément cosmopolite qui cherche à faire école.

On nous accusera peut-être de nous laisser guider par le sentiment dans nos efforts pour conserver notre nationalité. Ce serait, dans tous les cas, un sentiment bien légitime et qui est partagé par les divers groupes techniques qui nous entourent. Nous ne faisons que suivre le bon exemple qui nous est donné par les autres races.

Non, n'allons pas faire le jeu d'un ennemi qui se déguise tant bien que mal, mais dont les menées sont faciles à découvrir. La doctrine que l'on veut faire régner dans la mutualité et qui nous est prêchée sur tous les tons par le temps qui court, c'est celle des assimilateurs, des fusionnistes. C'est en faisant miroiter une variété d'avantages devant nos yeux qu'ils espèrent parvenir à leurs fins. Crémazie a prévu leur propagande quand il prêtait ces paroles à leurs devanciers:

Abandonnez plutôt tous ces hochets d'enfants que vous nommez vos loix, vos antiques usages. Votre langue immortelle. En politiques sages, Rentez le passé; puis suivez hardiment La route du progrès, obéissant aux maîtres Qui savent bien payer les laches et les traitres; Car avec moins d'honneur on gagne plus d'argent.

Abstraction faite du côté patriotique et uniquement au point de vue financier, nos sociétés indigènes offrent des garanties qu'on ne saurait méconnaître. Elles sont régies par une législation spéciale de notre parlement provincial, qui a été élaborée avec soin.

Nulle société ne peut faire d'opération sans subir une inspection officielle qui, vu qu'elle a son centre d'affaire dans la Province, la place virtuellement sous la direction du gouvernement local. Ce dernier devient, par le fait, moralement et politiquement responsable de l'orientation fautive qu'elle pourrait adopter. Ses actes corporatifs et son administration tombent, en outre, sous la juridiction de nos tribunaux civils.

Ce fait est de la plus haute importance et offre une protection éventuelle contre les irrégularités ou des actes d'injustice grave qu'une majorité mal inspirée pourrait commettre, causant par là de ces conflits auxquels les cours peuvent être appelées à mettre fin. Inutile de faire remarquer que, par contre, nos autorités constituées n'ont qu'une action à peu près illusoire sur les sociétés exotiques.

Notre épargne populaire n'est pas d'ailleurs assez considérable pour excuser cette chasse qu'on vient lui faire jusque dans ses propres foyers, pour ainsi dire. Les capitaux sont encore loin d'abonder chez nous et les placements de première classe s'y trouvent un peu partout. C'est donc encourager une véritable anomalie que de laisser émigrer notre argent, sans trop savoir quel tort lui est réservé, ni à quel usage il servira. Si nous n'allions découvrir un bon matin que nous avons fait le métier de dupes? Si nous constatons que nous avons contribué à faire vivre dans l'opulence, sur une terre lointaine, des maîtres poseurs et d'habiles pufistes!

Je dois avouer que la croisade effrénée que l'on mène pour recruter de nouveaux membres me paraît propre à faire naître des soupçons. On en est presque rendu à payer les gens qui veulent s'embrigader sous certaines bannières de la Fraternité et de la Bienfaisance. Ces largesses et ces frais exagérés, sous le prétexte de favoriser nos intérêts, ne me disent rien qui vaille. *Timeo Danaos et dona ferentes.*

J.-A. CHICOYNE.

Masacre de Frères Maristes en Chine

La Croix, de Paris, publie que les massacres de missionnaires à Nanchang sont confirmés par une dépêche annonçant la mort de cinq Frères Maristes.

Le Supérieur général de cette congrégation, résidant à Rome, a reçu de Changai la dépêche suivante:

"27 février.—Cinq de nos Frères ont été massacrés; trois étaient âgés de vingt ans et deux de vingt-sept ans. La communauté entière a été détruite."

HISTOIRE D'UN PETIT HOMME ET D'UNE GRANDE BOUTEILLE

S'il y avait encore des naïfs pour croire à tout le patriotisme éducatif et libérateur de M. Langlois, ils n'auraient qu'à référer au Canada du 6 mars et aux numéros antérieurs pour revenir à des sentiments plus rationnels. Ils y verront flamboyer dans un cadre d'un pied carré, une immense bouteille de whiskey!!

Cette immense bouteille de whiskey est à reflet et bien auréolée de textes alléchants qui établissent invinciblement la supériorité du contenu!

Voilà bien en image et en bouteille tout le zèle de ces gens-là.

Au moment où tout le pays s'émeut et s'organise contre le fléau de l'alcoolisme, au moment où partout ce fléau est traqué et dénoncé, ces verbeux *émancipateurs* du peuple, pour quelques misérables sous, n'hésitent pas à le pousser à boire par des réclames honteuses.

Leur humanitarisme et leur patriotisme se mesurent à la pile des sous et à la profondeur des bouteilles!

Au fait, quelle naïveté que d'attendre quelque chose de salutaire et de désintéressé de tous les ralliés des maçonneries internationales et des juiveries errantes,

A la bouteille, en ce grave moment, on reconnaît bien le zèle de ces flagorneurs des foules trop confiantes.

PAF.

UN PORTRAIT

Quand des *émancipés* viendront nous parler "du plus grand citoyen français qui ait jamais existé," de Voltaire qui a donné son nom à son siècle, rappelez-vous ce portrait qu'en a tracé Joseph de Maistre: "Ce front abject que la pudeur ne colore jamais, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine, ce rictus épouvantable couvrant d'une oreille à l'autre, et ces lèvres pincées par la cruelle malice comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème ou le sarcasme. "Amis de Voltaire: voyez et admirez!"

LA MODE !

Il est de mode, chez les libres-penseurs, de s'élever chacun une religion à son goût. Pas un système ne se ressemble. Lisez les nombreux volumes qui paraissent chaque jour et qui ont pour auteur un de ces hommes qui se disent libres-penseurs, mais qui en réalité ne le sont pas, et vous ne trouverez pas deux auteurs qui s'accordent sur un sujet si important et si discuté. Autrefois on enseignait que c'était Dieu qui avait créé les hommes, aujourd'hui ce sont les *hommes qui créent Dieu*. Voilà du progrès! On ira loin dans l'erreur en continuant dans cette pente! Mais que voulez-vous, c'est la mode aujourd'hui. L'Eglise catholique, elle n'est plus de mise, c'est trop vieux!

Soyons de notre siècle—du siècle de toutes les absurdités—c'est la mode!

G. R.

AUX COMMUNES

Le débat sur l'adresse est toujours assez long et assez ennuyeux. Si, à la chambre des députés, il a été quelque peu animé, au Sénat, il a été ni plus ni moins qu'assommant.

Nos hommes publics n'ont plus d'idées. Ils semblent n'avoir de talents (?) et d'énergie que pour défendre leur picotin quand il est menacé par quelqu'un d'eux affamé.

L'hon. Fitzpatrick, ministre de la justice, présentera à l'adoption des députés trois projets de loi importants.

Le premier règle les prêts de moins de \$500, dont l'intérêt serait plus haut que 12 pour cent. Dans ce cas, le juge aura le droit de réduire le taux de l'intérêt, s'il est usuraire. Ce bill complète celui de l'hon. Gouin, qui donne au juge le droit de décider, en faveur de l'emprunteur, que le paiement de l'emprunt pourra se faire par versements.

Le deuxième amende la loi électorale.

Le troisième règle l'observance du repos du dimanche.

Nous reviendrons sur ces projets de loi lorsqu'ils seront discutés.

C'est M. Knowles, député d'Assiniboine-ouest qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Il n'a rien dit de nouveau.

M. Borden selon l'usage, a félicité le proposeur de l'adresse, a fait l'éloge de M. Préfontaine et s'est ensuite versé en plaintes amères contre le gouvernement, au sujet de M. Haultain qu'il dit avoir été maltraité par M. Laurier. Le pauvre homme!

M. Laurier réfute les accusations du chef de l'Opposition.

L'hon. Emmerson, ministre des chemins de fer nous parle de l'Intercolonial. Depuis 1867 cette voie ferrée a coûté au pays \$83,362,074. Il cumule des déficits annuels d'environ \$2,000,000. Et l'on viendra nous prêcher la *nationalisation* des chemins de fer pour augmenter les recettes d'un pays!

AUX RICHES

Quand je vois un riche dédaigneux, hautain et arrogant passer à mes côtés sans me voir, prêt à m'écraser, je le plains ce pauvre homme, car il est plus misérable que coupable. Il se croit demi-dieu et il ne vaut pas un de ses semblables qui n'a pas le sou. En effet, le riche d'ordinaire n'a pas la volonté que l'on trouve chez le citoyen probe mais pauvre, et "avec la volonté on vient à bout de tout." Les grands génies qui ont laissé leur nom à l'histoire sont nés dans la pauvreté, c'est peut-être ce qui explique leurs succès. Eschyle était fils d'un maître d'école; Horace était esclave ainsi que Phèdre, Térence et Epictète; Virgile eut pour père un potier; Homère et Esopé étaient de naissance plus humble encore; Shakespeare était fils d'un boucher de Warwick; Copernic eut pour père un pauvre boulanger, Laplace un pauvre paysan et Newton un petit propriétaire; et Louis Veuillot? et Molière? et Christophe Colomb? etc., etc. Je crois, et avec raison, que la plupart des génies ont connu la pauvreté: avis donc aux riches de respecter les petits, les humbles et les pauvres, car souvent pauvreté dit plus que richesse!

G. R.

EN EBULLITION

Je me rappelle ce vers d'Auguste Barbier: "Il est, il est sur la terre une infernale cuve; On la nomme Paris....." Quand les *émancipés* nous arrivent (hélas que trop nombreux), le me dis à part moi: "l'infernale cuve" est en ébullition! Phénomène qui se produit très souvent: les unions ouvrières en connaissance quelque chose? Les gens qui viennent exploiter leur crédulité connaissent cette cuve: elle se reconnaît à ce signe. Ne vous y trompez pas!

NOUS APPLAUDISSONS A CETTE OEUVRE

On vient de projeter, à Nominique, la création d'une association de colons et d'amis de la colonisation, qui est appelée à faire beaucoup de bien.

A cet effet, il a été formé un comité d'organisation, composé du R. P. André Mouttet, curé de Nominique, président; de MM. les abbés Eugène Corbeil, curé de l'Ascension, et J.-R. Cadieux, curé de la Ferme-Neuve; de MM. J.-A. Lalande, maire de Nominique, le Dr L.-H. Renaud, secrétaire, J.-L. Létourneau et Borromée Boileau.

Ce comité a pour mission immédiate d'organiser, pour le 27 mars courant, à Nominique, une grande réunion des amis de la colonisation, où l'on jettera définitivement les bases de la "Société coopérative des Colons du Nord."

Choses et Autres

Presque tous les journaux anglais ont organisé la conspiration du silence autour de la magnifique Encyclopédie du Pape. La plupart d'entre eux se sont contentés de résumer les appréciations de la presse bloquée de Paris. On a probablement peur d'offenser le gouvernement français en disant ce que l'on pense, ou bien, comme nous le disons ailleurs, la franc-maçonnerie anglaise qui a des relations avec la franc-maçonnerie française a déjà mis la main sur ces journaux et en contrôle la direction.

Un jeune prêtre, arrivant à Paris, la semaine dernière, descendait à la gare du Nord.

—Tiens, dit un pâle évolué l'apercevant, il y a encore des sacs à charbon!

—Oui, mon ami, répondit le prêtre, il en faudra tant qu'il y aura des fournaux!

Et la foule de rire de la déconvenue de l'insulteur.

On nous informe, par dépêche, que S. G. Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, Minnesota, qui vient de partir pour l'Europe, aurait été mandé par S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour exposer à l'épiscopat français, dans une réunion extraordinaire de ses membres, qui aurait lieu prochainement, la forme du gouvernement de l'Eglise aux Etats-Unis. Mgr Ireland se rendra à Rome.

DES OUBLIES

Les Canadiens ont le défaut d'étudier les grands hommes du passé et des autres pays et de ne pas regarder, au moins d'un œil discret, les grandes figures du Canada. Quand nous avons invoqué les Cartier, les Champlain, les Maisonneuve, les Garneau et les Crémazie, les Laval et les Salaberry, tout est fini. Ainsi, qui connaît—même parmi les lettrés—la phalange libérale de 1848? Elle vaut la peine d'être étudiée! Que savons-nous de Joseph Papin, de Charles Daoust, de Jos. Lenoir, de Eric Dorion, de Gustave Papineau, de L. Viger, de Francis Cassidy, de Chs Laberge, de J. Doutre, de A.-A. Dorion, etc.? La jeunesse tirerait profit de l'étude qui lui ferait voir les luttes de ces hommes, tout en blâmant chez eux ce qui est défectueux.

Aux retardataires

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement sont priés de ne pas négliger davantage de s'acquitter de ce devoir. L'abonnement est payable d'avance.